

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Thierry FONTY (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Eric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 5 avril 2024

20240411029DE

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Président expose que l'aménagement du pôle enfance jeunesse à destination des 0 – 25 ans sur la commune d'Ydes a pour but de créer un lieu emblématique de la politique de développement territorial de Sumène Artense communauté, de faire cohabiter une grande diversité de services d'accueil du public tout en donnant l'image d'une offre de services globale et de proposer un service supplémentaire et de qualité sur l'intégralité du territoire.

Monsieur le Président présente le montant estimatif des travaux et propose au conseil de fixer le montant estimatif de la consultation de travaux à 2 024 352€ et sollicite l'autorisation de signer les marchés après avis de la CAO.

POSTE DE DEPENSES	MONTANT HT
1 Terrassement VRD espaces verts	114 479 €
2 Desamiantage	48 380 €
3 Démolition, curage	88 156 €
4 Gros œuvre	304 755 €
5 Ravalement, isolation par l'extérieur	87 999 €
6 Charpente bois, mur ossature bois, bardage	210 723 €
7 Couverture, tuile, zinguerie, étanchéité	114 072 €
8 Menuiseries extérieurs aluminium	158 990 €
9 Serrureries	36 621 €
10 Menuiseries intérieures bois	122 426 €
11 Plâtrerie, peinture, isolation	239 766 €
12 Revêtements sols céramique	81 985 €
13 Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire	234 000€
14 Electricité courants forts, courants faibles	182 000€

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024
 Date de réception de l'AR: 23/04/2024
 15-24150105620740411029DE-DE
 A G E D I

TOTAL

2 024 352 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 28 voix POUR :

- Fixe le montant estimatif à 2 024 352€
- Autorise le Président à signer les marchés après avis de la CAO
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le

23 AVR. 2024

Affichée ou notifiée le

23 AVR. 2024

Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de réception de l'AR: 23/04/2024

05-241501055-20240411029DE-DE

A G E D I